

- Liste d'aptitude direction d'école

28 candidats sur la liste d'aptitude dont 21 collègues qui devaient passer devant la commission d'entretien et 7 qui en étaient exemptés.

Les commissions d'entretien ont émis 2 avis défavorable pour deux collègues qui ne remplissaient pas totalement les conditions pour cette inscription sur la liste d'aptitude. Ces deux collègues, comme cela a toujours été le cas dans le département, seront reçus par leur IEN afin d'expliquer les raisons à cet avis défavorable et afin de pointer les manques à travailler pour un prochain passage devant la commission d'entretien.

- Départ en stage CAPA-SH

Le département va compter, pour l'instant (voir les nouvelles modalités de stage CAPA-SH ci-dessous), 5 stagiaires dans l'option D et 3 stagiaires dans l'option F.

Nouvelles modalités de stages CAPA-SH pour la rentrée 2013 : Exit Fondettes, bonjour la délocalisation sur Châteauroux. Avec le resserrement draconien des budgets pour les départs en stages CAPA-SH (enveloppe encore réduite de 10% et un départ en stage « coûte » au département 4000€ !) et devant le nombre trop restreint alors de possibilités de départ, notre DASEN propose pour la rentrée prochaine la possibilité d'un stage de préparation « allégé » délocalisé sur Châteauroux qui se traduirait ainsi : 6 semaines de formation + les 18h d'animation pédagogique pour une préparation avec l'IEN ASH, les conseillers pédagogiques ASH et des intervenants. Il y aurait 3 unités de formation sur l'année : 4 semaines et demi sur le premier trimestre, 1 semaine avant les congés d'hiver et 1 semaine en mars. Avec cette nouvelle mouture, des collègues pourraient être alors intéressés par cette formation délocalisée sur Châteauroux et un nouvel appel à candidatures va être proposé par l'administration à l'intention des collègues du département afin de pouvoir pousser à 12 participants pour ce stage de préparation (valable uniquement pour les options F et D). On ne peut que regretter quand même que notre académie ne puisse fournir aux départements les moyens nécessaires aux départs pour les 12 semaines de formation initialement prévues, même si une formation sur Tours pouvaient effectivement « rebuter » certains, et oblige ainsi les départements à trouver des solutions connexes.

- Mouvement 2013

- Gestion des postes « moins de 3 ans » et « plus de maîtres que de classes » : Ces postes ne seront plus réellement des postes à profil avec un passage obligé devant une commission d'entretien et on ne peut que s'en réjouir, comme le demandait dès leur création le SNUipp-FSU. Ces postes seront donc ouverts à tous les personnels (sans entretien préalable) et , une fois nommé, c'est le conseil des maîtres qui décidera qui occupera ce poste pour 3 ans (avec une évaluation des besoins après 2 ans). Si cette fiche de poste n'est plus d'actualité dans l'avenir, alors il redeviendra un poste d'adjoint classique. Là encore, on ne peut que se féliciter de laisser au conseil des maîtres la confiance et la latitude nécessaire afin de gérer au mieux au sein de l'équipe ces nouveaux types de postes.

- Répartition des PES (professeurs d'école stagiaires) : Le département va accueillir 15 PES pour la rentrée prochaine avec le même dispositif d'accompagnement que les PES actuels. Le DASEN bloque donc 15 postes au mouvement (oh la la !) dont voici la liste : **les 4 supports de décharge des écoles d'application + les postes Mat J.Monnet et Mat P.Eluard de Déols + Mat G.Sand Issoudun + Mat G.Flaubert La Châtre + Mat P.Dubost Saint Gaultier + Elem H.Wallon et Elem P.Langevin de Déols + Elem Les Planches Saint Maur + Elem P.Bert Argenton + Elem J.Jaurès Saint Marcel + Primaire Ségry.**

- Répartition des M2 contractuels : Le département va en accueillir 18 ce qui représente 6 équivalent temps plein. Ces personnels doivent (même s'ils ont la possibilité de refuser...) 1/3 de temps de service dans les écoles, ce qui représente en comptant leurs semaines de stages en responsabilité donc 1 jour de service dans une école sur une décharge de direction mais uniquement le lundi du fait de leur 3 jours de

formation bloqués les mardi, jeudi et vendredi à l'IUFM (futur ESPE...). Dans les autres départements de l'académie, ces personnels pourront être positionnés sur des temps partiels à 75 ou 80%, mais ce n'est pas le souhait de notre DASEN...

- Les Temps Partiels : Notre DASEN souhaite « regarder de très près » les temps partiels soumis à autorisation et demande à chaque IEN de recevoir les personnels de leur circonscription qui souhaitent un temps partiel soumis à autorisation. La date butoir pour demander un temps partiel soumis à autorisation est « poussée » jusqu'au 25 mars ce qui est la moindre des choses quand la circulaire ministérielle (illisible, d'ailleurs !) est sortie seulement depuis une semaine, sans compter l'impact sur ces demandes avec les nouveaux rythmes scolaires adoptés pour la rentrée 2013 ou 2014 et qui parfois ne sont pas encore connus dans toutes les communes et dans toutes les écoles. _